

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2017

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2017, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Septembre 2017, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 84,951% de l'actif total au 30 Septembre 2017 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 15,049% de l'actif total au 30 Septembre 2017. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK »représentent 22,792 % de l'actif total au 30 Septembre 2017, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ La Note 3 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV " UNIVERS OBLIGATIONS SICAV " au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 53 835 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. La période allant du 1^{er} janvier au 30 Septembre 2017 a supporté une charge de 40 114,894 DT.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

Tunis, 30 octobre 2017

Le Commissaire aux Comptes :
La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILAN
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	NOTE	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	4.1	11 742 773,421	17 851 677,638	16 327 081,777
Actions et valeurs assimilées		0,000	988 687,128	994 123,228
Obligations et valeurs assimilées		11 742 773,421	16 862 990,510	15 332 958,549
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	4.3	2 080 244,878	1 823 490,351	195 369,224
Placements monétaires		998 912,623	0,000	0,000
Disponibilités		1 081 332,255	1 823 490,351	195 369,224
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,459	2,761	4 479,937
Autres débiteurs		52,459	2,761	4 479,937
TOTAL ACTIF		13 823 070,758	19 675 170,750	16 526 930,938
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	4.5	20 621,146	30 452,363	26 632,331
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	4.5	60 221,903	14 713,590	21 454,080
TOTAL PASSIF		80 843,049	45 165,953	48 086,411
ACTIF NET		13 742 227,709	19 630 004,797	16 478 844,527
CP1- CAPITAL	4.7	13 410 485,765	19 108 545,896	15 904 334,173
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	4.8	331 741,944	521 458,901	574 510,354
Sommes distribuables des exercices antérieurs		124,556	105,464	87,803
Sommes distribuables de la période		331 617,388	521 353,437	574 422,551
ACTIF NET		13 742 227,709	19 630 004,797	16 478 844,527
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		13 823 070,758	19 675 170,750	16 526 930,938

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-07-2017 AU 30-09-2017

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/07/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 30/09/2017	DU 01/07/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	4.2	151 786,894	462 408,322	205 382,567	662 814,789	842 868,231
Dividendes		0,000	0,000	0,000	17 788,176	17 788,176
Revenus des obligations et valeurs assimilées		151 786,894	462 408,322	205 382,567	645 026,613	825 080,055
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	4.4	2 352,062	7 750,869	9 109,575	29 234,125	32 694,912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		154 138,956	470 159,191	214 492,142	692 048,914	875 563,143
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	4.6	-18 892,604	-59 885,482	-28 718,831	-88 657,855	-112 666,830
REVENU NET DES PLACEMENTS		135 246,352	410 273,709	185 773,311	603 391,059	762 896,313
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	4.6	-21 884,870	-65 444,799	-12 096,266	-33 360,113	-45 100,946
RESULTAT D'EXPLOITATION		113 361,482	344 828,910	173 677,045	570 030,946	717 795,367
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 270,831	-13 211,522	-52 148,619	-48 677,509	-143 372,816
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		104 090,651	331 617,388	121 528,426	521 353,437	574 422,551
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 270,831	13 211,522	52 148,619	48 677,509	143 372,816
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-176 814,478	-183 289,947	5 383,338	1 620,879	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		180 571,021	185 496,404	-0,162	-0,162	-12 371,662
Frais de négociation de titres		0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
RESULTAT NET DE LA PERIODE		117 118,025	345 819,219	179 060,221	571 651,663	715 790,077

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-07-2017 AU 30-09-2017**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/07/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 30/09/2017	DU 01/07/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 30/09/2016	DU 01/01/2016 AU 31/12/2016
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	117 118,025	345 819,219	179 060,221	571 651,663	715 790,077
Résultat d'exploitation	113 361,482	344 828,910	173 677,045	570 030,946	717 795,367
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-176 814,478	-183 289,947	5 383,338	1 620,879	11 581,047
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	180 571,021	185 496,404	-0,162	-0,162	-12 371,662
Frais de négociation de titres	0,000	-1 216,148	0,000	0,000	-1 214,675
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-486 511,721	0,000	-828 960,696	-828 960,696
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-711 846,986	-2 595 924,316	-2 281 420,364	-2 544 391,497	-5 839 690,181
SOUSCRIPTIONS	1 255 451,667	6 350 609,992	1 121 834,082	13 038 976,915	15 878 619,522
- Capital	1 228 367,052	6 154 455,404	1 096 082,930	12 552 848,142	15 303 698,518
- Régularisation des sommes non distribuables	-79,523	-183,262	45,910	4 472,855	4 580,133
- Régularisation des sommes distribuables	27 164,138	196 337,850	25 705,242	481 655,918	570 340,871
RACHATS	-1 967 298,653	-8 946 534,308	-3 403 254,446	-15 583 368,412	-21 718 309,703
- Capital	-1 931 371,896	-8 649 423,054	-3 325 272,484	-15 038 984,150	-20 990 215,094
- Régularisation des sommes non distribuables	514,737	312,195	-115,794	-3 144,151	-3 456,577
- Régularisation des sommes distribuables	-36 441,494	-297 423,449	-77 866,168	-541 240,111	-724 638,032
VARIATION DE L'ACTIF NET	-594 728,961	-2 736 616,818	-2 102 360,143	-2 801 700,530	- 5 952 860,800
AN4- ACTIF NET					
En début de période	14 336 956,670	16 478 844,527	21 732 364,940	22 431 705,327	22 431 705,327
En fin de période	13 742 227,709	13 742 227,709	19 630 004,797	19 630 004,797	16 478 844,527
AN5- NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	139 898	157 662	211 483	214 030	214 030
En fin de période	132 929	132 929	189 386	189 386	157 662
VALEUR LIQUIDATIVE	103,380	103,380	103,651	103,651	104,520
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,48%	3,20%	3,43%	3,52%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000. La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 Septembre 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 3 : EVENEMENTS EXCEPTIONNELS

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, UNIVERS OBLIGATIONS SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 53 835 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2017** à **11 742 773,421** dinars contre **17 851 677,638** dinars au **30/09/2016** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5000	233 200,000	233 228,000	1,697
AB SUB 2009/B TV	5000	233 200,000	233 228,000	1,697
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	535 052,000	3,893
AMEN BANK SUB 2010 TV	10000	533 100,000	535 052,000	3,893
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8000	480 000,000	488 870,400	3,557
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10000	799 900,000	813 764,000	5,922
BNA SUB 2009	20000	932 800,000	952 336,000	6,930
BTE 2009 5.25%	10000	200 000,000	200 368,000	1,458
BTE 2010 CAT A TV	7000	210 000,000	210 336,000	1,531
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	387 020,000	2,816
BTE 2011 09022032 6.25	5000	375 000,000	387 020,000	2,816
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2500	100 000,000	102 994,000	0,749
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28140	1 206 080,400	1 259 366,304	9,164
CHO 2009 TMM+1	6000	225 000,000	233 630,400	1,700
HL 2014-1 A TF 7.65	5000	300 000,000	316 900,000	2,306
HL2013/1 TF	10000	200 000,000	204 144,000	1,486
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10000	533 100,000	544 988,000	3,966
STB SUB 2011A 6.1 270119	5000	142 830,000	147 546,000	1,074
SUB AMEN BANK 2012	10000	500 000,000	500 896,000	3,645
SUB AMEN BANK 2012	22223	1 111 150,000	1 113 141,181	8,100
UIB 2009/1	5000	233 211,300	235 347,462	1,713
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10000	285 500,000	294 508,000	2,143
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3300	132 000,000	138 658,080	1,009
Total	212 163	9 874 171,700	10 068 393,827	73,266

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de l'Actif Net
BTA 5.5% MARS 2019	590	600 326,325	614 835,605	4,474
BTA 6.9% MAI 2022	410	424 785,306	433 776,114	3,157
BTA 6.9% MAI 2022	590	612 829,883	625 767,875	4,554
Total	1 590	1 637 941,514	1 674 379,594	12,184

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Juillet 2017 au 30 Septembre 2017 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/Remboursement	Plus ou moins-values
Titres des OPCVM		300 000,000	480 571,021	180 571,021
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	13/09/2017	300 000,000	480 571,021	180 571,021
Obligations des sociétés		975 680,000	975 680,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2017	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2017	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2017	222 230,000	222 230,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 HL2012/1 28092017 1MD 6.75 5	28/09/2017	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 2500 HL2012/1 6.75 250 MD 28092017	28/09/2017	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/A TF	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB SUB 2009/B TV	30/09/2017	33 350,000	33 350,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		1 275 680,000	1 456 251,021	180 571,021

4.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **151 786,894** dinars pour la période du **1er Juillet 2017** au **30 Septembre 2017** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/07/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes					
- Titres OPCVM	0,000	0,000	0,000	17 788,176	17 788,176
Revenus des obligations					
- Intérêts	131 329,958	400 278,340	180 378,567	570 558,570	728 381,924
Revenus des titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	20 456,936	62 129,982	25 004,000	74 468,043	96 698,131
TOTAL	151 786,894	462 408,322	205 382,567	662 814,789	842 868,231

4.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **30/09/2017** à **2 080 244,878** Dinars et se détaillent comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2017	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	2		998 447,464	998 912,623	7,269
CDP AIL 10J-07/10/2017	1	7%	499 223,732	499 533,878	3,635
CDP AIL 10J-09/10/2017	1	7%	499 223,732	499 378,745	3,634
Total des placements monétaires			998 447,464	998 912,623	7,269

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	30/09/2017	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	1 079 549,516	7,856
Intérêts courus sur comptes bancaires	1 782,739	0,013
Total des disponibilités	1 081 332,255	7,869

4.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/07/2017** au **30/09/2017** s'élèvent à **2 352,062** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/07/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Rémunération du compte de dépôt	1 886,903	7 285,710	7 422,799	20 809,131	24 269,918
Revenus des Billets de Trésorerie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des Certificats de Dépôt	465,159	465,159	1 686,776	8 424,994	8 424,994
TOTAL	2 352,062	7 750,869	9 109,575	29 234,125	32 694,912

4.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/09/2017** à **80 843,049** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/09/2017	30/09/2016	31/12/2016
Opérateurs Crédeurs	20 621,146	30 452,363	26 632,331
Gestionnaire	18 000,388	27 829,007	23 119,151
Dépositaire	2 620,758	2 623,356	3 513,180
Autres Crédeurs Divers	60 221,903	14 713,590	21 454,080
Commissaire aux comptes	12 355,754	10 031,774	13 440,558
Etat Impôts et Taxes	40 240,305*	168,868	151,701
Conseil du Marché Financier	983,092	1 636,631	1 465,400
Publications diverses	2 201,561	1 232,950	4 753,054
Dividendes à payer	4 441,191	1 643,367	1 643,367
TOTAL	80 843,049	45 165,953	48 086,411

*dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 40 114, 894 dinars

4.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/07/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 30/09/2016	du 01/01/2016 au 31/12/2016
Charges de gestion des placements	18 892,604	59 885,482	28 718,831	88 657,855	112 666,830
Commission de gestion	18 000,388	57 237,904	27 829,007	86 036,743	109 155,894
Commission de dépôt	892,216	2 647,578	889,824	2 621,112	3510,936
Autres Charges	21 884,870	65 444,799	12 096,266	33 360,113	45 100,946
Honoraires du commissaire aux comptes	3 408,784	10 115,196	3 408,784	10 031,258	13 440,042
Redevances CMF sur les OPCVM	3 276,679	10 665,848	5 240,791	16 202,543	20556,360
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux compte	386,144	1 228,212	625,513	1 820,128	2 279,184
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications compte	1 086,796	3 304,296	2 886,179	5 224,229	8744,333
Frais Bancaires	6,875	16,353	-65,001	16,999	16,071
Autres Charges	0,000	0,000	0,000	64,956	64,956
Contribution Exceptionnelle	13 719,592	40 114,894	0,000	0,000	0,000
TOTAL	40 777,474	125 330,281	40 815,097	122 017,968	157 767,776

4.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2017 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2017	
Montant	14 109 298,852
Nombre de titres	139 898
Nombre d'actionnaires	627
Souscriptions réalisées	
	1 228 287,529
Montant	1 228 367,052
Régularisation des sommes non distribuables	-79,523
Nombre de titres émis	12 177
Nombre d'actionnaires nouveaux	16
Rachats effectués	
	-1 930 857,159
Montant	-1 931 371,896
Régularisation des sommes non distribuables	514,737
Nombre de titres rachetés	-19 146
Nombre d'actionnaires sortants	-43
Capital au 30/09/2017	
	13 410 485,765
Montant	13 406 294,008
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	180 571,021
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-176 814,478
Frais de négociation de titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	435,214
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	132 929
Nombre d'actionnaires	600

4.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2016 au 30/09/2016	Du 01/01/2016 au 31/12/2016
Résultats distribuables de la période	344 828,910	570 030,946	717 795,367
Régularisations de la période	-13 211,522	-48 677,509	-143 372,816
Sommes distribuables de la période	331 617,388	521 353,437	574 422,551
Sommes distribuables des exercices antérieurs	124,556	105,464	87,803
Sommes distribuables	331 741,944	521 458,901	574 510,354

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

5.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 3^{ème} trimestre 2017 sont de 3 408,784 dinars TTC.

5.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

5.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

5.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

5.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.